

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE  
BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 14/05/2025

VOI.25.00.A01283  
OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
AVENUE DE MONTRAPON

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise SOBECA  
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages de gaz rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 21/05/2025 au 23/05/2025 AVENUE DE MONTRAPON

### ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 21/05/2025 et jusqu'au 23/05/2025, un fort empiètement est instauré sur la voie de droite AVENUE DE MONTRAPON dans sa partie comprise entre le N°19 et le N°17 Bis. Les véhicules circulant sur L'AVENUE DE MONTRAPON depuis le BD CHURCHILL en direction du centre-ville seront dévoyés sur la voie de gauche.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 13 MAI 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Second line of faint text, likely a subtitle or introductory sentence.

Third line of faint text, possibly a date or a specific reference.

Fourth line of faint text, beginning the main body of the document.

Fifth line of faint text, continuing the main body.

Sixth line of faint text, continuing the main body.

Seventh line of faint text, continuing the main body.

Eighth line of faint text, continuing the main body.

Ninth line of faint text, continuing the main body.

Tenth line of faint text, possibly a signature or name.

Eleventh line of faint text, possibly a date or location.

Twelfth line of faint text at the bottom of the page.